



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.77*
(COM.III, IV)
6 octobre 2005
Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par la **ROUMANIE**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	II	Sciences exactes et naturelles
Grand programme :	IV	Culture
Programme :	II.2	Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable
Programme :	IV.1	Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde
Sous-programme :	II.2.2	Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable
Sous-programme :	IV.1.1	Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial
Résolution (33 C/5 par. n°) :	02220, 04110	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	100.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires	

*

Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 28 septembre 2005.

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Compléter la résolution 04110, paragraphe (a) (ii) comme suit :

« ... en sauvegardant des sites et monuments, **y compris du patrimoine technique**, dans le but stratégique ... »

Compléter la résolution 02220, paragraphe (a) (vi) comme suit :

« ... gérer et mobiliser les connaissances locales et autochtones, **y compris celles du patrimoine technique**, afin d'adapter les actions de développement durable ... »

Note explicative :

La mémoire culturelle, partie du développement durable, doit comprendre aussi un patrimoine de la civilisation technique préindustrielle, dans la vision systémique générale, rigoureusement scientifique.

Institutionnaliser « **Le Prix « X - Dumbrava Sibiului » pour le patrimoine technique** » (**X c'est le nom du sponsor roumain du Prix**) et le positionner sous l'autorité de l'UNESCO, c'est l'occasion et le devoir de mettre le patrimoine technique tout près du patrimoine culturel mondial, partie importante de l'activité de l'UNESCO.

La fondation conceptuelle de l'institution du **Prix international UNESCO pour le patrimoine technique « X - Dumbrava Sibiului »** est basée sur les valeurs des monuments de la technique populaire qui permettent la reconstruction d'une diachronie culturelle fabuleuse, à l'échelle macrohistorique, en partant des archétypes techniques de l'horizon néolithique de l'époque du fer, jusqu'à la « révolution technique du Moyen Âge », qui a généré et diffusé les nouvelles industries médiévales et le commencement de la révolution technique moderne.

Il s'agit de dévoiler, à l'échelle globale, les dimensions du patrimoine technique comme partie de la culture et de la civilisation mondiales :

- la dimension d'espace, d'environnement, des aires du patrimoine technique, la liaison avec le développement durable ;
- la dimension historique universelle, le patrimoine technique vu comme partie du patrimoine culturel et de la civilisation, sur trois niveaux : archaïque, traditionnel et moderne, en dévoilant l'unité des événements et **processus** dans lesquels le patrimoine technique est impliqué ;
- la dimension ethnoculturelle du patrimoine technique - l'unité et la diversité du monde (des populations, des cultures et des monographies, des langues) ;
- la dimension universelle du patrimoine technique (les circuits de civilisation et de culture, les aires et les mécanismes de l'unité du patrimoine technique) ;
- la dimension des civilisateurs du patrimoine technique ;
- l'identité culturelle dans le plan du patrimoine technique ;
- générateur de patrimoine immatériel.

Voici des éléments qui soutiennent dans notre acceptation, l'identification et l'attention spécifique, dont le patrimoine technique doit bénéficier, bien sûr dans le contexte général de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel mondial.

En même temps, la connaissance et la mise en valeur des traditions techniques populaires spécifiques des différents pays sont des éléments du développement durable que nous ne pouvons pas ignorer.

La proposition de nommer ce Prix « X - Dumbrava Sibiului » est liée à l'existence du musée situé dans la place nommée « Dumbrava Sibiului » (Sibiu - c'est la capitale européenne de la culture 2007), qui est unique par son but et sa capacité d'illustrer la civilisation populaire traditionnelle de la Roumanie, à l'accent sur le patrimoine technique préindustriel.